

Master 2

Organisation des études :

PDF Interactif :
Cliquez sur chacune des matières
pour accéder directement à sa fiche
pédagogique.

1 ^{er} semestre				
		CM	TD	ECTS
		0	120	6
UE1	Géographie des terroirs		15	
	Anglais vitivinicole		15	
	Pratique des formalités douanières et adm.		15	
	Méthodologie		15	
	Œnologie		15	
	Vin et médecine		15	
	Comptabilité vitivinicole		15	
	Histoire vitivinicole		15	
		12	12	6
UE2	Economie vitivinicole	6	6	
	Marketing du vin et des spiritueux	6	6	
		40	0	6
UE3	Protection des appellations d'origine	15		
	Institutions vitivinicoles	15		
	Droit de l'environnement vitivinicole	10		
		30	15	6
UE4	Droit européen du vin et des spiritueux	15		
	Droit du commerce international des vins et des spiritueux	15	15	
		30	15	6
UE5	Marques vitivinicoles	15		
	Contrats et distribution	15	15	
Total 1 ^{er} semestre		112	162	30

Master 2

Organisation des études :

2 ^e semestre				
		CM	TD	ECTS
		30	0	4
UE6	Droit vitivinicole comparé	15		
	Drois de la Champagne viticole	15		
		40	0	6
UE7	Droit rural vitivinicole	15		
	Droit social vitivinicole	10		
	Fiscalité des exploitations vitivinicoles	15		
		30	0	6
UE8	Etiquetage des vins	10		
	Droit de la publicité d'alcool	10		
	La législation pénale en matière des vins et alcools	10		
STAGE				4
MÉMOIRE DE RECHERCHE				10
Total 2 ^e semestre		100	0	30
TOTAL GÉNÉRAL		212	162	60

* EO : Epreuve orale, EE : Epreuve écrite

Les enseignements sont assurés de début octobre à mi-février, pour un volume horaire de 374 heures UE, auquel s'ajouteront des conférences spécialisées. Les enseignements sont regroupés en 8 Unités d'enseignements, 5 au premier semestre et 3 au second semestre. Ils se composent de cours théoriques et d'exercices pratiques. Les enseignants décident du type d'exercice pratique, en essayant de respecter l'équilibre avec l'enseignement théorique.

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Géographie viticole (1^{er} semestre)

1. Enseignant(s): PARISOT Fabrice, gérant de société, cavesduforum@wanadoo.fr

2. Nombre d'heures: 15 h TD

3. Objectif du cours: Faire un tour du monde des principaux vignobles et des conditions de leurs développements, ainsi qu'une approche de l'implantation des vignes via la géologie et l'expression des différents vins à travers les types de terroirs.

4. Plan du cours:

1^{ère} séance :

- 1) Développement viticole dans le monde. Géographie viticole en Amérique du Nord et Nouvelle Zélande.

2^{ème} séance :

- 2) Géographie viticole en Europe. *Quiz sur la 1^{ère} séance de 5 questions*

3^{ème} séance :

- 3) Géographie viticole en France. *Quiz sur la précédente séance de 5 questions.*

4^{ème} séance :

- 4) Développement et implantation des cépages
 - a- Implantations à but commercial
 - b- Implantations à but qualitatif
- 5) Base de la dégustation géo-sensorielle
- 6) A- incidence de la géologie dans la cartographie viticole. Quiz sur la 3^{ème} séance précédent de 5 questions.

5^{ème} séance :

Oral sur l'ensemble des 4 séances précédentes.

Dégustation : expression des sols dans les vins.

5. Documents à étudier : documents que les étudiants doivent avoir préparé avant les séances de cours ou qu'ils doivent travailler en classe

6. Bibliographie supplémentaire: néant

7. Type d'examens:

Trois quiz sur les séances précédentes et un oral terminal sur les 15 heures de cours.

Exemple d'un quiz de l'année 2015/2016 :

- 1) Inscire dans l'ordre les 3 premiers producteurs de vin dans le monde en surface par hectares.
- 2) Nommer 2 causes qui ont permis le développement et l'interruption du vignoble aux Etats-Unis.
- 3) Citer 3 facteurs importants qui détermineront l'implantation d'un vignoble et son cépage et qui auront un impact sur la typicité du vin au final.
- 4) Pourquoi l'implantation de tout le vignoble en Australie est située au Sud du pays. Développer cette réponse.
- 5) 5) En Nouvelle-Zélande sur quelles îles sont situés les vignobles suivants et donner leurs typicités :
 - Central Otago
 - Auckland

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX

2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: ANGLAIS – Semestre 9

1. Enseignant: BATOUCHE Rachel, Enseignante, rachel.batouche@univ-reims.fr

2. Nombre d'heures: 15h TD

3. Objectif du cours: Le cours de langue, qui s'efforce de se baser sur un anglais de communication (prise de parole en continu et en interaction), a pour principal objectif de fournir aux étudiants un vocabulaire spécifique à leur matière (anglais vitivinicole) et de consolider leurs connaissances et compétences dans la matière.

Le cours s'articule autour de différents supports (audio, vidéo, textes et documents authentiques), où les compétences langagières et sous-compétences propres à l'anglais y sont travaillées.

This is a language course designed for students enrolled in the Wine & Law Program. The primary objective of this course is to improve and strengthen students' communication skills, expand their vocabulary in terms of law and wine collocations and to achieve accuracy in grammatical structures. The students will need the specific language when attending lectures in English, reading professional journals and books and in discussions when expressing their opinions on particular topics related to law and the wine sector.

This course aims at developing communicative proficiency in English through all four language skills (listening and reading comprehensions, as well as oral and written productions).

4. Plan du cours: History and Tradition of Wine / Champagne: from Terroir to Wine / American Wines and Vines / Romanian Wines / Australian Wines / Wine Trade: EUChina / Specific provisions related to trade in wine.

5. Documents à étudier : Les fascicules de cours seront remis aux étudiants lors de la première séance.

Handouts will be given to students during the first session.

6. Bibliographie supplémentaire: il n'y a pas de bibliographie requise.

No particular bibliography required.

7. Type d'examens: une production orale (Coef.1) et un écrit (coef.2) (contrôle continu).

An individual Oral presentation and a writing achievement test.

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX

2016-2017

Fiche de cours

MATIERE : 1^{er} semestre – réglementation douanière en matière de vins et spiritueux

1. Enseignant(s): BRUNEL Anne-Sophie - Inspecteur régional chargé de réglementation à la direction régionale des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne.

2. Nombre d'heures : 15 h TD

3. Objectif du cours : maîtriser les procédures douanières spécifiques, applicables de la production (casier viticole, obligations déclaratives) à la commercialisation (régime général des accises, procédures douanières applicables avec les pays tiers à l'UE)

4. Plan du cours :

Introduction- Présentation de l'organisation et des compétences des services douaniers

I-La spécificité de la mission « vin » pour la DGDDI :

- Mission économique.
- Mission fiscale.

II- La production et la commercialisation des boissons alcooliques et la réglementation des « contributions indirectes » ou « accises » :

- Les accises
- Le statut d'entrepôt agréé
- Les règles de circulation en France et dans l'Union européenne.

Utilisation de téléprocédures douanières en mode test

III- Les formalités douanières d'exportation et d'importation des boissons alcooliques

- Présentation générale des procédures de dédouanement
- Réglementation spécifique applicable aux alcools et produits viti-vinicoles

Utilisation de téléprocédures douanières en mode test

IV-Les pouvoirs de contrôle de l'administration des douanes sur ce secteur

5. Documents à étudier : téléprocédures douanières qui seront utilisées en cours sur leurs PC

6. Bibliographie supplémentaire: Néant

7. Type d'examens: contrôle écrit sur une heure

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX

Fiche de cours

MATIERE: METHODOLOGIE – S1

1. Enseignant(s): Théodore GEORGOPOULOS, Directeur du Programme Vin & Droit, Titulaire de la Chaire Jean Monnet, theodore.georgopoulos@univ-reims.fr

2. Nombre d'heures: 15 h TD

3. Objectif du cours: Familiariser les étudiants avec les spécificités du droit du vin et des spiritueux. Les accompagner dans l'organisation de la recherche de stage et dans la préparation de leur mémoire. Les entraîner à la recherche juridique (législation, jurisprudence, bibliographie, données) en la matière.

4. Plan du cours:

- Présentation de la formation
- Présentation de la matière (évolution, contenu, spécificités, méthodologie, débouchés)
- Recherche en la matière
- Bibliographie (présentation, recherche, canons de classification)
- Mémoire (choix des sujets, construction du plan, rédaction, soutenance)
- Stage (choix, déroulement, rapport)
- Expression orale, argumentation juridique, méthodologie de l'étude de cas
- Méthodologie du CV

5. Documents à étudier :

- Règlement (UE) 1308/2013

6. Bibliographie supplémentaire:

- Théodore Georgopoulos (sous la dir.), Les spécificités juridiques de la Champagne vitivinicole, éditions Mare & Martin, Paris, 2012, 268 p.

7. Type d'examens: contrôle continu (par ex. travail sur les précédents mémoires et rapports de stage ; recherche jurisprudentielle sur des questions précises)

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Œnologie / Semestre 1

1. Enseignant(s): JEANDET Philippe, Professeur des Universités, philippe.jeandet@univ-reims.fr

2. Nombre d'heures: 15 h TD

3. Objectif du cours: bref descriptif des objectifs pédagogique du cours.

Faire acquérir à des étudiants juristes et n'ayant pas de formation scientifique a priori, des notions élémentaires sur la biochimie et la chimie du raisin et du vin et les principes fondamentaux des grands types de vinification

4. Plan du cours:

Anatomie et Biochimie de la baie de raisin (3 h)

Composition chimique et analytique du vin (3h)

Principes de la vinification en rouge et extraction des composés phénoliques du raisin (4h30)

Principes de la vinification champenoise permettant également l'approche de la vinification en blanc (4h30)

5. Documents à étudier : Aucun document nécessaire a priori

6. Bibliographie supplémentaire:

Eventuellement : traités d'œnologie bien que ces ouvrages soient beaucoup trop complets au regard du volume du cours

7. Type d'examens: Examen oral

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Vin et médecine – 1^{er} semestre

1. Enseignant(s): VERBICARO Tony, rédacteur en chef La Champagne Viticole, tonyverbicaro@mac.com

2. Nombre d'heures: 15 heures TD

3. Objectif du cours: A l'issue du cours, l'étudiant aura été sensibilisé aux différents éléments (santé, médecine, genèse et conséquences législatives, normes, fiscalité, développement) qui entrent dans le champ du thème "Vin et société".

L'étudiant devra être capable d'analyser des faits ayant trait au thème et d'argumenter l'expression d'un point de vue raisonné.

4. Plan du cours:

1/ introduction au "French paradox" : tour d'horizon des différents domaines à venir, histoire de l'évolution de la considération sociétale du vin, etc. ; prise d'information du niveau de connaissance des élèves.

2/ Vin, santé et médecine : études, pros & cons.

3/ Loi Evin. (loi, itw récente Claude Evin et relations annonceurs/producteurs, comment c'est ailleurs dans le monde)

4/ Normes, fiscalité et autres freins au développement viti-vinicole. (cela paraît contraint en UE, mais vu des US, c'est au moins organisé)

5/ Le développement viti-vinicole forcément soumis au "French paradox" : œnotourisme, environnement. (projets lois UE étiquetage, calories, et demain ingrédients)

5. Documents à étudier :

Cours 1

- Emission CBS News 60 minutes Dr Serge Renaud, 17 novembre 1991

<https://www.youtube.com/watch?v=njm1LkXP2sg> (extrait)

- <http://www.vinetsociete.fr/magazine/article/french-paradox-une-specificite-francaise>

- <http://www.vinetsociete.fr/eclairer-l-opinion/etude-societe-pouvoirs-publics-et-vin-decryptage-du-sociologue-gerard-mermet>

Cours 2

- <http://www.anpaa.asso.fr/sinformer/addictions-lessentiel-sur/alcool>

- <http://www.vinetsociete.fr/eclairer-l-opinion/etude-vin-et-sante>

- <http://www.vinetsociete.fr/magazine/article/actualites-vin-sante-mars-newsletter-wic>

Cours 3

- Loi Evin de janvier 1991
- Articles référents La Champagne Viticole
- <http://cnaoc.org/claude-evin/>

Cours 4

- sélection d'articles à venir

Cours 5

- sélection d'articles à venir

6. Bibliographie supplémentaire: à titre indicatif

- Serge Renaud, le régime crétois (Odile Jacob)
- Société, pouvoirs publics et vin (Vin & Société)
<http://www.vinetsociete.fr/eclairer-l-opinion/etude-societe-pouvoirs-publics-et-vin-decryptage-du-sociologue-gerard-mermet>
- Etude Vin & Santé (Vin & Société)
<http://www.vinetsociete.fr/eclairer-l-opinion/etude-vin-et-sante>
- Etude Les Français et le vin (Vin & Société)
<http://www.vinetsociete.fr/eclairer-l-opinion/les-francais-et-le-vin-ifop>
- Database Wine Information Council
http://www.wineinformationcouncil.eu/index.php?option=com_k2&view=item&layout=item&id=52&Itemid=499

7. Type d'examen: Contrôle continu (4 devoirs à rendre pour chaque cours suivant, le dernier revêtira la forme d'un travail exposé devant le groupe)

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Comptabilité Viticole – semestre 1

1. Enseignant(s): MEUNIER Gaétan, Responsable de mission Expertise-Comptable /Commissariat aux comptes, g.meunier@cabinet-pierquin.com

2. Nombre d'heures: 15h en TD

3. Objectif du cours: Initiation aux mécanismes élémentaires de la comptabilité : apprendre à constituer et à analyser un bilan et un compte de résultat.

4. Plan du cours:

Introduction et objectifs

Chapitre 1 : L'objet de la comptabilité

Chapitre 2 : La notion fondamentale du patrimoine

Section 1 : Définition

Section 2 : Remarques relatives à la définition du patrimoine

Section 3 : Evaluation d'un patrimoine sans introduire la notion de dettes

Section 4 : Evaluation d'un patrimoine avec introduction des notions de créances et de dettes

Chapitre 3 : Le bilan, traduction comptable du patrimoine

I) Définition

II) La traduction comptable du patrimoine

III) Egalité Actif/Passif

IV) L'étude du bilan

Exercices d'application sur le bilan

Chapitre 4 : La notion de comptes

1) Définition

2) Fonctionnement des comptes de bilan

3) Le principe de la partie double

Chapitre 5 : La normalisation comptable, la notion de plan comptable

I) Les principes comptables

II) Les documents comptables

III) Etude du plan de comptes : rapprochement avec le plan des comptes M14

Chapitre 6 : Les opérations comptables n'affectant pas l'équilibre du bilan

Présentation

- 1) Opérations générant à la fois une augmentation de l'actif et du passif (logique emplois/ressources)
- 2) Opérations générant à la fois une diminution de l'actif et du passif
- 3) Opération générant à la fois une augmentation et une diminution simultanée de l'actif
- 4) Opérations générant à la fois une augmentation et une diminution simultanée du passif

Exercices d'application : les opérations courantes de comptabilité

Chapitre 7 : Les opérations déséquilibrant le bilan

Les opérations sur charges et produits effectuées durant l'exercice

- 1) Présentation des principaux comptes de charges et de produits
Rapprochement avec le futur M14 :
 - les comptes de charges
 - Les comptes de produits
- 2) Les comptes de charges et de produits : exemples d'écritures
Présentation des principaux schémas comptables M14 (écritures de base et application du principe des droits constatés)

Chapitre 8 : Première approche du compte de résultats

Exercice de révision (comptabilité communale/rapprochement M14)

Chapitre 9 : Les écritures particulières

Etude de diverses écritures particulières de comptabilité communale M14 (Les écritures d'annulation et de réduction de titres et mandats, les opérations de la journée complémentaire, les régies etc.)

Chapitre 10 : Les opérations déséquilibrant le bilan, les opérations de fin d'exercice

- I) L'amortissement
 - A) Définition et champ d'application
 - B) Comptabilisation
 - C) Calcul de l'amortissement : technique de l'amortissement linéaire
 - D) La période d'amortissement
- II) Les provisions
 - A) Les provisions pour dépréciation
 - B) Les provisions pour risques et charges

5. Documents à étudier : Néant. Des exercices seront à faire au fur et à mesure des cours.

6. Bibliographie supplémentaire: Néant

7. Type d'examens: cas pratique

Examen 2015/2016 :

I/ Questions de cours: (réponses courtes, 3 ou 4 lignes maximum par question)

Question 1: Donner la définition de la notion de "Patrimoine" (1,5 point)

Question 2: Donner la différence principale entre l'amortissement et la provision (1,5 point)

II/ Cas pratique:

Une entreprise s'est créée le 1er Juin 2014 et a clôturé son premier exercice au 31 Décembre 2014. Au 1er Juin 2014, le fondateur décide d'y apporter un capital de 50.000 euros qu'il utilise de la façon suivante:

=> 20.000 euros en banque; => 4.000 euros en caisse; => 11.000 euros de stocks de marchandises;
=> 15.000 euros de Matériel de transport;

Question 3: Présenter le bilan d'ouverture (1,5 points)

Après le 1er Juin 2014 et jusqu'au 31 Décembre 2014, il enregistre les opérations suivantes:

- a) Achat de fournitures de bureau à crédit pour 400 euros
- b) Frais de réparation (du matériel de transport) à crédit pour 1.000 euros
- c) Transfert de la caisse vers la banque d'une somme de 3.000 euros
- d) Constatation des salaires pour 10.000 euros et des charges sociales pour 4.000 euros (paiement par virement)
- e) Paiement de l'assurance relative au matériel de transport pour 1.200 euros par chèque.
- f) Vente de prestations de service pour un montant de 25.000 euros, dont 5.000 euros restent à recevoir au 31 Décembre 2014.
- g) Paiement des intérêts de découvert bancaire pour 100 euros
- h) Constatation de la dotation aux amortissements sur le matériel de transport acquis le 1er Juin 2014. (Amortissement Linéaire sur 5 ans)
- i) Le client règle à l'entreprise une somme de 2.500 euros par chèque.
- j) Constatation d'une provision pour risques suite à un litige fiscal pour une somme de 1.500 euros.

Question 4: Ouvrir le grand livre (comptes en "T") suite au bilan d'ouverture et suite aux opérations ci dessus (indiquer le nom du compte ouvert ainsi que son numéro). Déterminer enfin le solde final pour chacun des comptes. (10 points)

Question 5: Présenter le compte de résultat et déterminer le résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2014 (2 points)

Question 6: Etablir le bilan de clôture au 31 Décembre 2014 (2 points)

Question 7: Si nécessaire, proposer le montant minimum d'emprunt que l'entreprise peut contracter afin de maintenir un niveau de flux de trésorerie suffisant. Justifier votre réponse (1,5 points)

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Histoire vitivinicole (1^{er} semestre)

1. Enseignant(s): DESBOIS-THIBAUT Claire, vacataire, claire.desbois-thibault@wanadoo.fr
DIART-BOUCHER Sylvie, vacataire, diart.christophe@wanadoo.fr

2. Nombre d'heures: 15 TD soit 7,5 heures chacune

3. Objectif du cours: bref descriptif des objectifs pédagogique du cours.
Comprendre l'histoire de la vitiviniculture en France et en Europe à travers les évolutions techniques, sociales, scientifiques et juridiques.

4. Plan de Desbois-Thibault Claire :

Cours 1a. Vigne et vin, quelques connaissances indispensables

A. La Vigne

- 1 . Physiologie de la vigne
 - 1.1. Morphologie de la vigne
 - 1.2. Métabolisme de croissance :
 - 1.3. Métabolisme de maturation :
2. Développement et reproduction de la vigne
 - 2.1. Cycle végétatif
 - 2.2. Cycle reproducteur
3. Conduite de la vigne
 - 3.1. La taille
 - 3.2. Le palissage
 - 3.3. Les opérations « en vert »
4. Maladies et ravageurs parasites de la vigne
 - 4.1. Le phylloxéra
 - 4.2. L'oidium
 - 4.3. Le mildiou
 - 4.4 Le Botrytis

B. Le Vin

1. Biochimie et Microbiologie du vin
 - 1.1. les composés du raisin et du vin
 - 1.2. Les fermentations
 - La FA
 - la FML
 - 1.3. Les altérations
2. Les vinifications
 - 2.1. En blanc sec
 - 2.2. En rouge
 - 2.3. En rosé

Cours 1b. De l'Antiquité au XVIe siècle.

1. La naissance du vin : le vin de l'Antiquité

1.1. Les origines du vin

1.1.1. Les tout premiers vins

Recherches archéologiques successives

1.1.2. Arrivée du vin en Mésopotamie

1.1.3. Conquête de l'Égypte

1.2. Le vin dans le monde grec

1.2.1. Les sources de connaissance

1.2.2. La place du vin dans la culture grecque

1.3. La vigne et le vin gagnent toute la Méditerranée

1.3.1. Le vignoble romain

1.3.2. La culture de la vigne à l'époque romaine

1.3.3. Les vins romains et italiens

1.3.4. le commerce du vin

1.4. Les vignoble de Gaule préromaine et romaine

1.4.1. Les premières vignes dans la région de Marseille

1.4.2. La viticulture gallo-romaine au 1^{er} s ap JC

1.4.3. Crise et mutation des vignobles du 3^e s au 6^e s

2. L'épopée du vin : le vin au Moyen-Age

2.1. Chronologie des vignobles médiévaux

2.1.1. Les vignoble au Haut Moyen-Age (Ve-IXe s)

2.1.2. Les vignobles des IXe au XIIIe s

2.2. Géographie et pratiques culturelles des vignobles médiévaux

2.2.1. Les vignobles de Méditerranée restent modestes

a. Chypre et Malvosie

b. Les marchands de Venise

c. Le gout des vins méditerranéens

2.2.2. Les vignobles médiévaux sont français

a. Le vignoble aquitain

b. Le vignoble bourguignon

c. Les vignobles septentrionaux

2.3. Produire et consommer du vin au Moyen Âge

2.3.1. Typicité et hiérarchie des vins

2.3.2. Les qualités du vin du Moyen Age

Cours 2 : Les mutations de l'époque moderne : l'avènement des grands crus

1. Le vin, objet de plaisir

1.1. *Les innovations techniques*

Les innovations :

a) Dans le domaine de la vinification

Ouillage, Soutirage, Collage, Souffre

b) Dans le domaine du contenant

La bouteille, Le bouchon

1.2. *La révolution des goûts*

a) La concurrence de nouvelles boissons et denrées

b) Les évolutions des goûts du vin

2. Le vin, objet de commerce
 - 2.1. *Les incidences politiques*
 - a) Le commerce hollandais
 - b) Le commerce anglais
 - 2.2. *Le rôle de la clientèle*
3. Le vin, objet de culture
 - 3.1. *Le vin des classes populaires*
 - 3.2. *L'art de recevoir et de boire chez les élites*
4. Quelques histoires de grands crus
 - 4.1. Le vin de Bordeaux
 - 4.2. Le vin de Champagne
 - 4.3. Le vin de Bourgogne
 - 4.4. Le vin de Porto
 - 4.5. Expansion de la vigne vers de nouveaux pays

Cours 3. De l'Âge d'or du XIX^e siècle à l'affirmation de deux mondes au XX^e s

1. L'Âge d'or du XIX^e s
- I. le temps de l'épanouissement
 - 1.1. L'essor de la viticulture en France et en Europe
 - 1.1.1 Des progrès scientifiques
 - a. Chaptal
 - b. Pasteur
 - 1.1.2. un meilleur encépagement
 - 1.1.3. un nouvel essor de la viticulture
 - a. Le révolution des transports
 - b. Le vin à portée de tous
 - 1.1.4. Une économie nouvelle
 - 1.2. La consolidation du succès des vins de qualité
 - 1.1.1. En France
 - a. Les grands vins de Bordeaux
 - b. Les vins fins de Bourgogne
 - c. Les eaux de vie de Cognac
 - d. Le vin de champagne
 - 1.1.2. En Europe
 - a. Les vins portugais de Porto
 - b. Vins espagnols de Jerez en Andalousie
 - c. Les vins hongrois de Tokay
 - 1.3. Le développement des vignobles à vins communs
 - 1.2.1. En France
 - a. Bordeaux
 - b. Bourgogne
 - c. Champagne
 - d. Midi
 - 1.2.2. En Europe
 - a. Au Portugal
 - b. En Espagne
 - c. En Italie

II. Le temps des difficultés

2.1. Les crises biologiques

2.1.1. L'oïdium

2.1.2. La crise phylloxérique en France

a. Première période d'expérimentation désordonnée (1870-1880)

b. Deuxième phase décisive (1880-1900)

c. Les conséquences

2.1.3. Le mildiou et la bouillie bordelaise

2.1.4. Les crises biologiques en Champagne

2.2. Les pratiques frauduleuses

2.2.1. la raréfaction du vin

2.2.2. la falsification de la production

2.3. Les aléas de la conjoncture

2.3.1. la hausse d'une production peu qualitative

2.3.2. la concurrence de nouvelles boissons

2.3.3. la lutte contre la fraude

2. Un monde en évolution (XXe s)

I. Un effort de rationalisation de la viticulture française

1.1 Des crises viticoles

1.1.1. Les révoltes dans le Midi

1.1.2. En Champagne

1.2. A la recherche d'une filière structurée (La Champagne)

1.2.1. L'économie vacillante de la première moitié du XXe s

a. Troubles de la Première Guerre mondiale

b. Crises des années 30

1.2.2. Les débuts des organisations professionnelles

a. le rôle majeur de la Champagne

b. Des décennies de crise économique

c. Une interprofession pionnière

II. La mondialisation de la viticulture (2^e moitié du XXe s)

2.1. L'Europe, cœur viticole mondial

2.1.1. Dans les pays de tradition viti

2.1.2. Dans les pays de l'Europe du Nord

2.2. La conquête de nouveaux mondes

2.2.1. En Afrique du Sud

2.2.2. En Australie

2.2.3. Amérique latine

2.2.4. En Amérique du Nord

2.2.5. En Afrique du Nord

2.3. De nouveaux modes de consommation

2.3.1. Boire moins

2.3.2. Boire meilleur

2.3.3. Boire autrement

2.3.4. Boire mieux

4 bis. Plan de cours de Sylvie Diart-Boucher

Introduction

- 1) L'Antiquité ou les prémices d'un droit vitivinicole.
- 2) La Gaule ou l'héritage Romain.
- 3) Du Moyen-âge à la Renaissance existence d'une réglementation essentiellement régionale.
- 4) Le XVIII^{ème} : la fiscalisation du vin, les fraudes et le mécontentement du peuple.
- 5) Le Révolution ou l'effondrement de la viticulture française.
- 6) Le XIX^{ème} : le renouveau juridique.
- 7) Le XX^{ème} ou l'émergence du système actuel.
 - ① La lutte contre la fraude
 - ② L'apparition de la notion d'appellation
 - ③ La seconde guerre mondiale
 - ④ La création d'une Europe viticole
 - ⑤ 1973-2014 : les réponses juridiques apportées aux différentes crises traversées par la viticulture

Conclusion

5. Documents à étudier : AUCUN

6. Bibliographie commune :

Ouvrages généralistes

- Hugh Johnson, *Une histoire mondiale du vin de l'antiquité à nos jours*, Hachette, 1989
- Roger Dion, *Histoire du droit de la vigne et du vin en France-des origines au XIX^{ème} siècle*, CNRS éditions, Paris 2010
- Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vigneronns. Histoire du vignoble français*, Fayard, 1988
- Gilbert Garrier, *Histoire sociale et culturelle du vin*, Larousse, 2002
- Michel Vidal, *Histoire de la vigne et des vins dans le monde (XIXe-XXe siècle)*, Editions Féret, 2001

Ouvrages sur l'Europe

- Jean-Louis Clergerie, Annie Gruber et Patrick Rambaud, *L'Union Européenne*, éd. Dalloz, coll. Précis droit public science politique, 10^{ème} édition, 2014.
- Pierre Baudin, *L'Europe face à ses marchés agricoles, de la naissance de la politique agricole commune à sa réforme*, coll. Economie agricole et agro-alimentaire, éd. Economica, Paris, 1993.
- Jacques Loyat et Yves Petit, *La PAC. Une politique en mutation*, coll. Réflexe Europe, éd. La documentation française, 3^{ème} édition, 2008, Paris.

Ouvrages sur le champagne

- Sylvie Diart-Boucher, *La réglementation vitivinicole champenoise, une superposition de règles communautaires, nationales et locales*, coll. Administration et aménagement du territoire, éd. L'Harmattan, Paris, 2007.
- Yves Chauvé, *100 ans d'unité syndicale 1904-2004*, SGV
- Sylvie Diart, *Histoire des relations interprofessionnelles champenoises*, Reims, 2010.

Articles dans :

- *Revue de droit rural.*
- *La champagne viticole.*

Sites internet :

- Textes juridiques français : www.legifrance.gouv.fr
- Textes juridiques européens : www.eur-lex.europa.eu

7. Type d'examens: questions de cours.

Epreuve en 20165/2016 :

Fin XIX^{ème} à la veille de la Seconde Guerre mondiale : évolution et conséquences de l'apparition de l'appellation en Champagne et en France.

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Protection des appellations d'origine - Semestre 1

1. Enseignant(s): VISSE-CAUSSE Séverine, Maître de conférences, severine.visse-causse@univ-reims.fr

2. Nombre d'heures: 15 h CM

3. Objectif du cours:

La protection des appellations d'origine vise tout autant la protection des dénominations constitutives d'appellation d'origine, que la protection du mécanisme en tant que tel.

Le cours a pour objectif d'apporter une connaissance fine du mécanisme juridique particulier qu'est l'appellation d'origine lequel permet la protection des dénominations liées aux produits.

4. Plan du cours:

Etude du système juridique de l'appellation d'origine à travers l'élaboration et le perfectionnement du système, étude fine de la définition de l'appellation d'origine. Cette étude permet de cerner l'essence même du mécanisme.

Etude de l'usage de l'appellation d'origine, usage classique et usage abusif.

Etude de la protection de l'appellation d'origine grâce à l'action spécifique prévue par le système.

Etude de la nature juridique de l'appellation d'origine (option en fonction du temps restant)

5. Documents à étudier : lecture des dispositions du Code rural, Code de la consommation et Code de la propriété intellectuelle relatives à l'appellation d'origine.

6. Bibliographie supplémentaire: Néant

7. Type d'examens: Oral

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Institutions du droit vitivinicole, Semestre 1

1. Enseignant(s): DUPÉRON Olivier, maître de conférences en droit public

2. Nombre d'heures: 15h CM

3. Objectif du cours : Le cours a pour finalité de découvrir et de se familiariser avec l'environnement institutionnel dans lequel évolue le droit vitivinicole. La grande diversité mais aussi la forte originalité qui caractérisent cet environnement institutionnel sont analysées à travers leur fondement historique et politique et à travers les spécificités liées au produit. Enfin, le contrôle exercé sur les institutions, tant nationales qu'internationales, est abordé, en particulier les types de contrôles développés par les organes juridictionnels et l'apport de la jurisprudence au fonctionnement des institutions.

4. Plan du cours:

Introduction : Considérations générales

- 1) La naissance des interprofessions vitivinicoles
- 2) L'institutionnalisation des interprofessions vitivinicoles

Partie 1 : Les institutions nationales du droit vitivinicole

Chapitre 1 : Une institution dédiée à la protection de l'origine et de la qualité : l'INAO

Paragraphe 1 : Missions et organisation de l'INAO

Paragraphe 2 : Le rôle de l'INAO en matière d'AO et le contrôle de ses décisions par le Conseil d'Etat

Chapitre 2 : La diversité des institutions et organisations professionnelles du droit vitivinicole

Paragraphe 1 : De l'NIVINS à FranceAgriMer : la constitution d'établissements publics dédiés aux secteurs agricoles

Paragraphe 2 : Les ODG, nouveaux partenaires de l'INAO depuis 2006

Paragraphe 3 : Le maintien et le rôle des Syndicats de défense

Paragraphe 4 : Le rôle et la nature des interprofessions

Partie 2 : Les institutions internationales du droit vitivinicole

Chapitre 1 : Les institutions européennes vitivinicoles

Paragraphe 1 : Les institutions de l'UE

Paragraphe 2 : L'AREV

Chapitre 2 : Le cadre international du droit vitivinicole

Paragraphe 1 : L'OMC et le vin

Paragraphe 2 : L'organisation internationale de la vigne et du vin

5. Documents à étudier : Pour les non publicistes, revoir les éléments fondamentaux des institutions administratives et du droit administratif.

6. Bibliographie :

- Jean-Marc Bahans et Michel Menjucq, « Droit de la vigne et du vin », LexisNexis, 2010
- Sylvie Diart Boucher, « La réglementation vitivinicole champenoise », L'Harmattan, 2007
- Jean-Luc Barbier, « Contribution à l'étude des relations entre les professions et l'Etat - L'exemple du CIVC », thèse, URCA, avril 1986.

7. Type d'examens : oral terminal

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: DROIT DE L'ENVIRONNEMENT VITI-VINICOLE - 1^{er} semestre

1. Enseignant(s): TOUZEAU Line, MCF, line.touzeau@univ-reims.fr

2. Nombre d'heures: 10h CM

3. Objectif du cours:

- la connaissance des types de réglementations environnementales applicables au secteur ;
- la capacité à trouver, comprendre et appliquer ces réglementations.

4. Plan du cours: INTRODUCTION

Section 1 : Sources du droit de l'environnement

Section 2 : Acteurs du droit de l'environnement

Section 3 : Objectifs et principes fondamentaux du droit de l'environnement

Premier chapitre : Installations classées et réglementation des activités viti-vinicoles

Section 1 : La police des installations classées

Section 2 : Les installations classées viti-vinicoles

Deuxième chapitre : Utilisation d'intrants

Section 1 : Définitions

Section 2 : Objectifs des réglementations

Section 3 : Règles applicables

Troisième chapitre : Gestion des déchets

Section 1 : Règles générales relatives aux déchets

Section 2 : Spécificités viti-vinicoles

Quatrième chapitre : Utilisation de l'eau

Section 1 : La gestion de l'eau

Section 2 : La pollution de l'eau

Sixième chapitre : Le vin biologique

Section 1 : De l'agriculture traditionnelle à l'agriculture biologique

Section 2 : Les principes de l'agriculture biologique

Section 3 : Le vin biologique

Septième chapitre : La protection des ressources et zones fragiles et la protection des paysages

5. Documents à étudier : Néant.

6. Bibliographie supplémentaire: à titre indicatif

Beurier J.-P. et Kiss A., *Droit international de l'environnement*, Pedone, 2010.

Edelman B. et Hermitte A., (ouvrage collectif), *L'Homme, la nature et le droit*, C. Bourgois, 1988.

Guihal D., *Droit répressif de l'environnement*, Economica, 3^e éd., 2008.

Hélin J.-C. et Hostiou R., *Les Associations, l'environnement et le droit*, Economica, 1989.

Inserget-Brisset V., *Droit de l'environnement*, PUF, 2005, ; *Propriété publique et environnement*, LGDJ, 1994.

Ost F., *La Nature hors la loi*, La Découverte, 1995, et 2003.

Prieur M., *Droit de l'environnement, droit durable*, Bruylant, 2014.

Prieur M., *Droit de l'environnement*, Dalloz, 2016.

Rémond-Gouilloud M., *Du droit de détruire*, PUF, 1989.

Romi R., *Droit de l'environnement*, LGDJ, 2014.

Thieffry P., *Traité de droit européen de l'environnement*, Bruylant, 2015.

Van Lang A., *Droit de l'environnement*, PUF, « Thémis », 2016.

Code de l'environnement (C. Cans, J. Makowiak), Dalloz, 2016.

7. Type d'examens: Oral (une question principale portant sur l'un des thèmes du cours, des questions complémentaires sur les autres thèmes). Durée de l'épreuve : 10 minutes de préparation, 10 minutes de passage.

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX

Fiche de cours

MATIERE: DROIT EUROPEEN DU VIN ET DES SPIRITUEUX

1. **Enseignant(s):** Théodore GEORGOPOULOS, Directeur du Programme Vin & Droit, Titulaire de la Chaire Jean Monnet, theodore.georgopoulos@univ-reims.fr

2. **Nombre d'heures:** 15h CM et 15 h TD

3. **Objectif du cours:** Permettre aux étudiants d'analyser des questions de droit européen du vin et des spiritueux afin d'apporter des solutions pratiques. Familiariser les étudiants à la pratique (contentieuse et administrative) du droit européen des vins et des spiritueux.

4. **Plan du cours:**

- I. Introduction au droit de l'Union européenne
- II. Le vin et les spiritueux dans le marché intérieur
 - a. Libre circulation des marchandises dans le secteur des vins et spiritueux
 - b. Questions douanières
 - c. Impositions intérieures
- III. L'organisation commune du marché vitivinicole
 - a. AOP/IGP
 - b. Vins sans IG
 - c. Mentions traditionnelles
 - d. Règles de présentation
 - e. Aides OCM
 - f. Droits de plantation
- IV. Pratique européenne de marques vitivinicoles
- V. Droit de la concurrence
 - a. Ententes et abus de position dominante
 - b. Aides d'Etat et secteur vitivinicole
 - c. Organisations professionnelles du secteur
- VI. Harmonisation fiscal et alcool
 - a. Droits d'accises
 - b. Franchises douanières
- VII. Accords bilatéraux avec des Etats tiers en matière de commerce du vin
- VIII. Politiques publiques européennes en faveur du consommateur

5. **Documents à étudier :**

- Règlement (UE) 1308/2013 et ses règlements d'exécution
- Directives 92/83/CEE et 92/84/CEE
- Directive 2008/1110
- Accord bilatéral entre la CE et les USA en matière de commerce du vin

6. Bibliographie supplémentaire:

- J.-M. Bahans, M. Menjucq, Droit de la vigne et du vin , Litec-Paris, Féret-Bordeaux, 2^e édition, 2010
- Th. Georgopoulos (sous la dir.), Les appellations d'origine vitivinicoles à l'épreuve de l'intégration européenne, Mare & Martin, Paris, 2014
- Th. Georgopoulos, "Quelle spécificité pour la fiscalité du champagne?", in Th. Georgopoulos (sous la dir.) Les spécificités juridiques de la champagne viticole, Mare & Martin, Paris, 2012, 245-265
- Th. Georgopoulos, « A la recherche des spécificités du régime fiscal des vins de Champagne », in Théodore Georgopoulos (sous la dir.), Les spécificités juridiques de la Champagne vitivinicole, éd. Bruylant, Bruxelles, 2012, pp. 245-265
- Th. Georgopoulos, "Alcohol Taxation and Consumers' Attitude in EU Law : Is the ECJ Sober ?", European Consumer Law Journal, 2010, pp. 273-288

7. Type d'examens: Cas pratique

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX

Fiche de cours

MATIERE: DROIT DU COMMERCE INTERNATIONAL DES VINS ET SPIRITUEUX

1. **Enseignant(s):** Théodore GEORGOPOULOS, Directeur du Programme Vin & Droit, Titulaire de la Chaire Jean Monnet, theodore.georgopoulos@univ-reims.fr

2. **Nombre d'heures:** 15h CM

3. **Objectif du cours:** Permettre aux étudiants d'analyser des questions de droit européen du vin et des spiritueux afin d'apporter des solutions pratiques. Familiariser les étudiants à la pratique (contentieuse et administrative) du droit européen des vins et des spiritueux.

4. **Plan du cours:**

- I. Le droit de l'OMC applicable au commerce des vins (ADPIC, barrières tarifaires, barrières techniques au commerce)
- II. Droit de l'OIV
- III. Organisations internationales intervenant en matière de vin
- IV. Droit du vin et OMPI (Arrangement de Lisbonne, Acte de Genève)
 - La marque internationale
 - Noms de domaine et appellations d'origine en matière de vins
- V. Conflits des lois en matière de commerce de vin (droit des contrats)

5. **Documents à étudier :**

- Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques

6. **Bibliographie supplémentaire:**

- J. Audier, "International institutions and accords", R. Mendelson (sous la dir.), Wine in America : Law and Policy, Wolters Kluwer, 2010, p. 395 et .
- J. Barker, Sectoral and Government Interaction in the International Regulation of Wine, The Wine Law in Context Working Paper 4/2013 : <http://www.wine-law.org/docs/John%20Barker.pdf>
- D. Gangjee, (sous la dir.), Research Handbook on Intellectual Property and Geographical Indications, Edward Elgar, 2016
- Th. Georgopoulos « Champagne.co : les limites de la protection d'une AOC », Droit

rural n° 401, Mars 2012, comm. 28

- V. Waye, « Regulatory Coherence and Pathways towards Global Wine Regulation », *Journal of World Trade* 50, n° 3 (2016), 497-532
- Vicki Waye & Matt Harvey (sous la dir.), *Global Wine Regulation*, éd. Thomson Reuters, Pyrmont, 2013, pp. 361-379

7. Type d'examens: Examen écrit d'une heure sur une question de caractère transversal

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Marques vitivinicoles - Semestre 1

1. Enseignant(s): TILLOY Céline, MCF HDR, celine.tilloy@univ-reims.fr

2. Nombre d'heures: 15 h CM

3. Objectif du cours: bref descriptif des objectifs pédagogique du cours.

Connaître et comprendre le droit des marques (nationales) et apprécier ses spécificités lorsque la marque – nationale – désigne un vin.

4. Plan du cours: LE DROIT DES MARQUES APPLIQUE AUX VINS ET AUX SPIRITUEUX

Introduction :

Définitions et fonctions de la marque. Application aux marques viticoles et vinicoles

I) PRESENTATION GENERALE DE LA MARQUE

A) Définition

B) Les fonctions de la marque

C) Les différents types de marques

- 1) Les distinctions issues du Code de la propriété intellectuelle
- 2) Les distinctions doctrinales

II) LA MARQUE ET LES AUTRES SIGNES DISTINCTIFS

A) Les autres signes distinctifs non régis par le Code de la propriété intellectuelle

1) Énoncé

- a) Les signes distinctifs traditionnels
- b) Le nom de cru

2) Protection

- a) L'application du droit commun ou les principes de la concurrence déloyale
 - α) Précisions sur l'action en concurrence déloyale
 - β) Action en contrefaçon et action en concurrence déloyale

b) Conflits entre une enseigne, une dénomination sociale ou un nom commercial et une marque

B) L'appellation d'origine

1) Distinctions marque/ AO

2) Rapports marques/ AO

a) La marque comprenant l'AO est déposée par un producteur commercialisant des produits relevant bien de cette appellation.

b) La marque comprenant l'AO est déposée par un producteur commercialisant des produits identiques ou similaires, mais ne relevant pas de cette appellation

c) Emploi d'une AO pour désigner des produits différents de ceux couverts par l'AO

CHAPITRE I : L'ATTRIBUTION DU DROIT SUR LA MARQUE

SECTION I : LES CONDITIONS DE FOND

I) CONDITIONS RELATIVES A LA NATURE DU SIGNE CHOISI COMME MARQUE

A) Les marques figuratives ou emblématiques

- 1) Le dessin
- 2) La forme ou les marques tridimensionnelles
- 3) Les couleurs

B) Les marques nominales

II) LES QUALITES DU SIGNE CHOISI COMME MARQUE

A) Licéité du signe. Illustration : le respect des règles relatives à l'étiquetage des produits viti-vinicoles

- 1) Conditions de l'emploi du mot « Château » dans une marque
- 2) Conséquence de l'exigence d'autonomie culturelle.
 - a) Conséquences de principe
 - b) Atténuations au principe

B) Non déceptivité du signe

- 1) Principes généraux
- 2) Application aux marques de vins et de spiritueux

C) Un signe distinctif

- 1) Approche positive
 - a) Appréciation du caractère distinctif
 - b) Évolution du caractère distinctif
- 2) Les marques génériques et descriptives
 - a) La marque générique
 - b) La marque descriptive

D) Disponibilité du signe

- 1) Le conflit entre marques
 - a) Le principe de spécialité
 - b) Le principe de territorialité
- 2) L'homonymie toponymique

SECTION II : L'ENREGISTREMENT DE LA MARQUE COMMERCIALE OU VINICOLE

I) LA PROCEDURE

II) LES CONTROLES

A) L'examen de la demande par l'INPI

- 1) Contrôle d'office mené par l'INPI
- 2) L'opposition

B) L'annulation de la marque

CHAPITRE II : PREROGATIVES NEES DU DROIT SUR LA MARQUE
SECTION I : PORTEE DU DROIT SUR LA MARQUE VITIVINICOLE

I) DELIMITATION DU MONOPOLE NE DE L'ENREGISTREMENT D'UNE MARQUE VITIVINICOLE

A) Délimitation matérielle

- 1) Principe de spécialité, Rappels
- 2) Les exceptions

B) Délimitation spatiale

- 1) Une délimitation spatiale directe
- 2) Une délimitation spatiale indirecte : la règle dite de l'épuisement des droits.
 - a) Conditions
 - b) Effets

C) Une limite temporelle repoussée

D) L'exigence d'un usage sérieux de la marque sanctionnée par une éventuelle déchéance

- 1) Les conditions de la déchéance pour défaut d'exploitation
- 2) La mise en œuvre

II) SPECIFICITE DE LA MARQUE VITICOLE : L'ABSENCE DE LIBRE CESSIBILITE

A) Exposé des règles encadrant la cession de la marque de droit commun

- 1) Conditions
- 2) Effets de la cession

B) L'ABSENCE DE LIBRE CESSIBILITE DE LA MARQUE VITICOLE

SECTION II : LA DEFENSE DE LA MARQUE COMMERCIALE OU VITICOLE

I) OUTILS DE DEFENSE DE LA MARQUE « CLASSIQUE ». L'ETUDE DE L'ACTION EN CONTREFAÇON DE MARQUE

A) Les hypothèses d'atteintes au droit sur une marque constitutives de contrefaçon

- 1) L'atteinte au droit de marque caractérisée indépendamment de tout risque de confusion
- 2) L'atteinte au droit de marque caractérisée exigeant un risque de confusion dans l'esprit du public
 - a) Les recherches préalables la similitude des produits et la similitude des signes
 - b) Le risque de confusion

B) L'action en contrefaçon

- 1) La preuve de la contrefaçon
- 2) L'action aux fins d'obtention d'informations
- 3) Les autres mesures d'instruction
- 4) La procédure d'obtention de mesures provisoires

C) Les mesures prononcées. Les aspects civils

II) DEFENSE DE LA MARQUE NOTOIRE OU RENOMMEE

A) DEFINITION

B) PROTECTION DE LA MARQUE NOTOIRE

5. Documents à étudier : documents communiqués lors de la première séance que les étudiants doivent avoir préparés pour les séances de cours ultérieures.

6. Bibliographie supplémentaire: V. notamment, F. Pollaud-Dulian, *Droit de la propriété industrielle*, Economica et J. Passa, *Droit de la propriété industrielle*, T. 1, LGDJ

7. Type d'examens: cas pratique, dissertation, contrôle continu (de préférence, joindre des exemples d'épreuves précédentes)

Epreuve écrite de 2h (en général, un commentaire d'arrêt)

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Contrats et Distribution

1. Enseignant(s): BRUNAUX Geoffray, MCF Droit privé, geoffray.brunaux@univ-reims.fr

2. Nombre d'heures: 15h CM

3. Objectif du cours:

Présentation de la réglementation du contrat de vente adapté au vin et spiritueux. Etude des procédés de commercialisation spécifiques

4. Plan du cours:

4 thèmes abordés :

- Séance 1 : L'objet de la vente de vin
 - Séance 2 : Le consentement à la vente de vin
 - Séance 3 : Les effets de la vente de vin
 - Séance 4 : Les régimes spéciaux
-
- Fiche 1 : La vente de vin : L'objet
 - I- Détermination de la chose vendue
 - A- Ventes en bloc
 - B- Vente au poids, compte ou à la mesure
 - II- Existence de la chose
 - III- Licéité de la chose
 - IV- Contrepartie de la chose : le prix

 - Fiche 2 : La vente de vin : le consentement
 - I- La manifestation du consentement : l'agrégage
 - A- Régime général
 - B- Vente sur échantillon
 - II- La forme du consentement : le formalisme
 - A- Les accords interprofessionnels
 - B- La vente par courtier

 - Fiche 3 : la vente de vin : les effets
 - I- L'effet naturel de la vente : le transfert de propriété
 - A- Règles générales
 - B- Régimes spéciaux
 - 1- La vente en bloc
 - 2- Vente au poids, compte ou à la mesure
 - C- Le transport de la chose
 - II- Les effets liés au vendeur

- III- Les effets liés à l'acheteur
- A- La livraison
- B- Le paiement
- Fiche 4 : La vente de vin : Régimes spéciaux
- I- Régime spécial de par son objet
- A- Vente du vin en primeur
- 1- Nature
- 2- Régime
- B- Ventes avec primes et cadeaux
- II- Les procédés particuliers de vente
- A- Le contrat conclu hors établissement
- B- Ventes en salon, foires et expositions
- C- Ventes à distance
- 1- Règles générales
- 2- Le commerce électronique

5. Documents à étudier : Documents disponibles sur le bureau virtuel

6. Bibliographie supplémentaire : XXX

7. Type d'examens: Cas pratique, question de connaissance (1h)

Examen 2015/2016 :

Vous résoudrez le cas pratique suivant (inutile de rappeler les faits dans l'introduction de votre exercice) :

M. Tuck veut augmenter les profits de son activité professionnelle de vente de vins et spiritueux. Il s'aperçoit notamment que se déplacer en personne pour acheter les produits est très long, ce qui l'empêche d'exploiter sa boutique de façon optimale. Il contacte alors un courtier pour rechercher de nouveaux vins à commercialiser.

Ce courtier a trouvé un vin élaboré par un petit producteur installé à Bordeaux, mais d'une qualité rare. Le courtier se déplace chez le producteur et négocie les termes du contrat. Le bordereau de courtier est établi et est signé par le courtier. Chaque partie reçoit le bordereau le 16 octobre 2015, et c'est là que les ennuis commencent : alors que M. Tuck était prêt à procéder à la livraison, le producteur conteste l'engagement le 24 octobre 2015. Ce dernier affirme que le contrat n'est pas valablement conclu car il n'a pas signé le bordereau (en réalité, il considère après réflexion que le contrat conclu n'est pas suffisamment lucratif pour lui...).

Qu'en pensez-vous ?

Quels sont les principaux éléments de la négociation commerciale entre fournisseurs et distributeurs ?

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Titre et semestre : Droit des contrats et de la distribution. Semestre 1

1. Enseignant(s): VITOUX Jean-Luc, avocat, chargé de TD : jean-luc.vitoux@fidal.com
2. Nombre d'heures: 15 heures de TD
3. Objectif du cours: Acquisition de connaissances fondamentales en matière de distribution et de vente et mise en œuvre pratique.
4. Plan du cours:
 - 1/ Rappel des principes (en général inconnus) en matière de conditions de vente et de négociation commerciale
 - 2/ Rappel des principes (en général inconnus) concernant les différents types de contrat de distribution
 - 3/ Mise en œuvre pratique avec la rédaction par les étudiants (par groupe de 3 ou 4) d'un projet de CGV corrigé en cours de façon interactive,
 - 4/ Mise en œuvre pratique avec la rédaction par les étudiants (par groupe de 3 ou 4) d'un projet de contrat d'intermédiaire (agent commercial ou commissionnaire) corrigé en cours de façon interactive
 - 5/ Mise en œuvre pratique avec la rédaction par les étudiants (par groupe de 3 ou 4) d'un projet de contrat de distribution (exclusive, sélective ou franchise) corrigé en cours de façon interactive
5. Documents à étudier : Code de commerce et voir ci-dessus pour les documents à préparer.
6. Bibliographie supplémentaire: Néant
7. Type d'examens: Epreuve écrite d'une heure

Examen 2015/2016 :

Quels sont les principaux éléments de la négociation commerciale entre fournisseurs et distributeurs ?

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX

2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Droit de la Champagne viticole – second semestre

1. Enseignant(s): BARBIER Jean-Luc, ancien directeur général du Comité interprofessionnel du vin de Champagne, consultant en stratégie de filière à indication géographique. jean-luc.barbier@outlook.fr

2. Nombre d'heures: 15 h CM

3. Objectif du cours: comprendre la formation et le fonctionnement d'une organisation interprofessionnelle, appréhender les stratégies de défense et de protection d'une appellation d'origine contrôlée ancienne et prestigieuse, connaître les instruments juridiques pour assurer le développement économique d'une filière vitivinicole, à travers l'exemple de l'appellation d'origine contrôlée Champagne et de son interprofession.

4. Plan du cours:

Appellation et interprofession en Champagne : le droit conçu et utilisé comme support d'une réussite économique

Introduction

Première partie : les mécanismes de l'intégration communautaire

I - la création de l'appellation

A – la construction du territoire

B – la définition des règles de production

C – les acteurs : vignerons et maisons

II – une gouvernance originale

A – l'organisation interprofessionnelle

B – les compétences

C – les contrôles de l'Etat

Seconde partie : l'exercice du pouvoir professionnel

I – la gestion de l'appellation

A – le cahier des charges et le plan d'inspection

B – les prestations de service pour l'administration

C – la diversité des activités

II – l'interventionnisme économique

A – le poids de la filière et le profil des opérateurs

B – l'organisation du marché des raisins et des vins

- III – la stratégie de protection de l'appellation
 - A – la négociation des abandons amiables
 - B – l'action jurisprudentielle
 - C - Le lobbying institutionnel

Conclusion

5. Documents à étudier : aucun.

6. Bibliographie supplémentaire: à titre indicatif
aucune (documents pratiques distribués lors du cours).

7. Type d'examens: dissertation

Sujets (aux choix) de l'année 2015-2016 :

Le statut juridique de l'interprofession du Champagne,

De la cigarette au foie gras : l'évolution de la jurisprudence française relative à la protection de l'appellation d'origine contrôlée Champagne,

La protection de l'appellation d'origine contrôlée Champagne en France est-elle suffisante ou excessive ?

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE : Fiscalité des exploitations vitivinicoles

1. Enseignant(s) : LOUIS Jean-Jacques, Professeur associé de l'université de Reims Champagne-Ardenne ; Président du Tribunal administration de Rennes ; jean-jacques.louis@juradm.fr

2. Nombre d'heures : 15 h CM

3. Objectif du cours : Proposer aux étudiants une approche théorique et concrète, essentiellement basée sur la jurisprudence, des problèmes fiscaux se posant spécifiquement aux entreprises vitivinicoles.

4. Plan du cours :

1. La valeur de l'entreprise viti-vinicole
 - a) Immobilisations
 - b) Immobilisations incorporelles
2. La transmission de l'entreprise viti-vinicole
3. L'entreprise viti-vinicole et la fiscalité agricole
 - qu'est-ce qu'une activité agricole ? Répercussions sur la fiscalité locale
 - qu'est-ce qu'un agriculteur ? La spécificité des baux viticoles et ses conséquences fiscales
4. La fiscalité comportementale

5. Documents à étudier : Arrêts et jugements pertinents et illustratifs seront distribués avant le cours.

6. Bibliographie supplémentaire :

- Revue de droit fiscal
- Juris-classeur fiscal et JC rural

7. Type d'examens : Dissertation + cas pratique : cette formule « mixte » sera inaugurée cette année.

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Droit de l'étiquetage des vins – Semestre 2

1. Enseignant(s): NOBLOT Cyril, Maître de conférences, cyril.noblot@univ-reims.fr

2. Nombre d'heures: 10 h CM

3. Objectif du cours: Présentation des règles du droit de l'étiquetage des vins.

4. Plan illustré du cours:

Introduction

1) L'étiquette: objet ordinaire de communication sur le vin

A) Quelques repères historiques

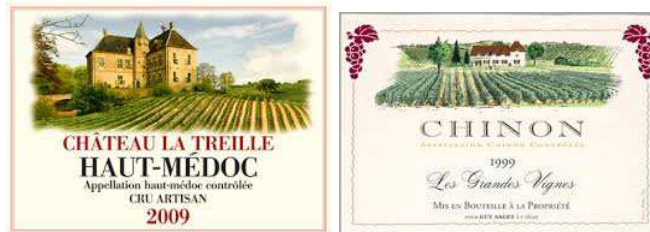
B) Les enjeux économiques

C) Les aspects sémiotiques

Exemples de recours à la technique dite de « l'assomption »



Exemples de recours à la technique dite de « la sublimation »



Exemples de recours à la technique dite de « l'effacement »



II) L'étiquette: objet d'une réglementation juridique

A) Le droit de l'étiquetage des vins envisagé en rapport avec d'autres disciplines

- 1) Le droit de l'étiquetage et le droit des marques
- 2) Le droit de l'étiquetage et le droit de la consommation

B) Le droit de l'étiquetage des vins envisagé en lui-même

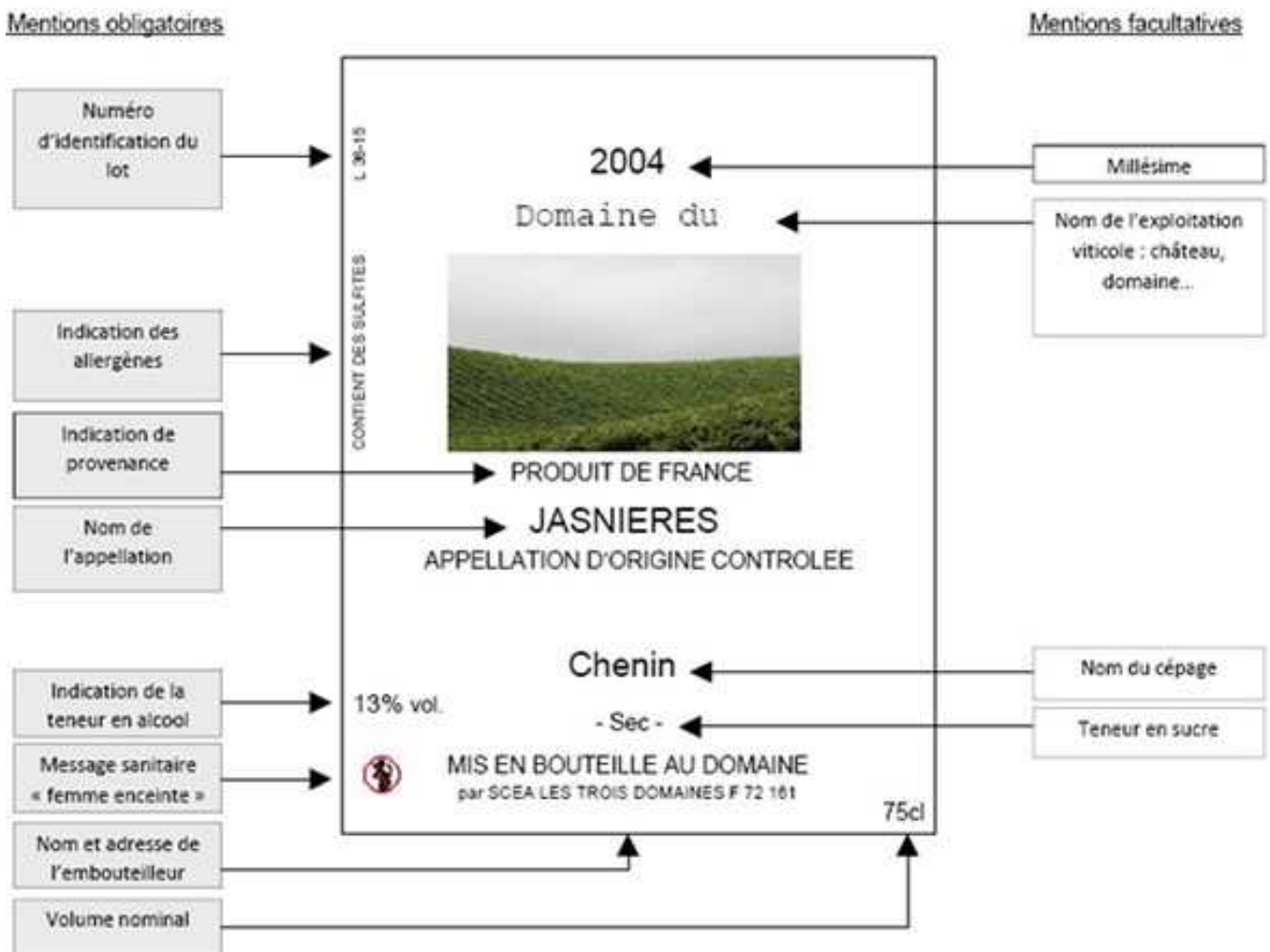
- 1) Les enjeux du droit de l'étiquetage des vins
- 2) Les sources et l'évolution du droit de l'étiquetage des vins

I) Panorama des règles générales relatives à l'étiquetage des vins

A) Le contenu des règles

- 1) Les mentions obligatoires
- 2) Les mentions facultatives

Source : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Etiquetage-des-vins>



- B) La sanction des règles
 - 1) Les contraventions
 - 2) Les délits
 - 3) Les techniques de dépistage des fraudes

II) Focus sur des aspects spéciaux relatifs à l'étiquetage du vin

- A) Focus sur l'étiquetage du Champagne
 - 1) La mise en œuvre des règles générales
 - 2) Les règles d'étiquetage spécifiques
- B) Focus sur le développement des mentions sanitaires

5. Documents à étudier : textes et arrêts examinés en cours

6. Bibliographie supplémentaire:

Y. Jeanneret et E. Souchier, « L'étiquette des vins : analyse d'un objet ordinaire », rev communication et langages, n° 121, 3^{ème} trim. 1999, pp. 72-85 ; F. Guichard, « Le dit et le non-dit du vin : le langage des étiquettes », Annales de géographie n° 614-615, 2000, p. 365-380.

J.-M. Bahans, « La réforme de l'étiquetage des vins », Rev. droit rural décembre 2009, n° 378 ; N. Olszak, « L'étiquetage d'avertissement pour la santé : la lumière au bout du tunnel est le train qui arrive ! », colloque de Suze-la-Rousse, 22-23 octobre 2010 ; C. Noblot, « La protection des consommateurs contre la fraude : l'étiquetage du champagne », in La Champagne viticole : quelles spécificités juridiques, sous la dir. de Th. Georgopoulos, Mare et Martin, collection Vin et Droit, 2012, pp. 227-250 ; Droit du vin et santé publique, sous la dir. de Th. Georgopoulos, Mare et Martin, collection Vin et Droit, 2016, spéc., pp. 15 ; 75, 137, et 187.

7. Type d'examens: écrit terminal d'une heure

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Le droit de la publicité des alcools / Semestre 2

1. Enseignant(s): DARMON Gilles, Maître de conférences en droit privé / gilles.darmon@univ-reims.fr

2. Nombre d'heures: 10 h CM

3. Objectif du cours: présentation de la réglementation française en matière de publicité des alcools, les enjeux sociologiques, scientifiques et juridiques, l'évolution de la législation au cours du temps, l'application jurisprudentielle de la législation.

4. Plan du cours:

I / Une réglementation stricte et controversée

A / La sévérité de la loi Evin dans sa rédaction initiale

- a) Le principe d'interdiction de la publicité relative à l'alcool
 - 1) Le domaine de l'interdiction : notion de publicité prohibée
 - 2) La violation de l'interdiction : les sanctions
- b) La publicité affranchie du principe d'interdiction
 - 1) Les supports autorisés
 - 2) Le contenu autorisé

B / Les controverses suscitées par la loi Evin

- a) Controverses sociologiques et scientifiques
 - 1) Un véritable débat de société
 - 2) L'incidence incertaine de la publicité sur la consommation d'alcool
- b) Controverses juridiques
 - 1) La loi Evin au regard des principes français à valeur constitutionnelle
 - 2) La loi Evin au regard du droit européen

II / Une réglementation qui tend vers l'assouplissement

A / Un assouplissement relatif avant 2005

- a) Les textes
- b) La jurisprudence

B / Un assouplissement significatif depuis 2005

Un élargissement du contenu publicitaire autorisé : la loi du 23 février 2005

- a) Un nouveau support autorisé : la loi du 21 juillet 2009
- b) La clarification légale du 24 novembre 2015

5. Documents à étudier : un fascicule de la jurisprudence significative en la matière est distribué aux étudiants, avec explication et commentaire en cours de ces décisions, échange interactif étudiants-professeur.

6. Bibliographie supplémentaire: à titre indicatif : H. Le Diascorn, *Le droit de la publicité des vins et alcools*, th. Bordeaux I, 1992 ; J.-M. Bahans, *L'évolution française du droit de la publicité du vin*, Rev. Lamy Dr. des affaires, 2008, p. 78 ; F. Gras, *Publicité en faveur de boissons alcoolisées. Séduction et incitation : l'abstinence s'impose*, Légipresse n° 272, mai 2010, p. 43 ; E. Andrieu et F. Gras, *La France partagée entre culture de la treille et culture de l'interdit*, Légipresse n°309, oct. 2013, p. 554.

7. Type d'examens: cas pratique, dissertation, contrôle continu (de préférence, joindre des exemples d'épreuves précédentes) : dissertation (ex. : « Présenter de manière construite et détaillée les controverses sociologiques, scientifiques et juridiques suscitées par la loi Evin »).

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX

2016-2017

Fiche de cours

Matière : Droit rural vitivinicole - 2ème semestre

1. Enseignant : DEVARENNE Pierre, avocat spécialisé en droit rural
(devarenne@devarenne-avocat.com)

2. Nombre d'heures : 15 h CM

3. Objectifs du cours :

- Maîtriser le statut des baux ruraux
- Prendre en compte les particularités en matière de bail viticole
- Prendre en compte les implications résultant de :
 - * La législation des structures agricoles
 - * Du droit positif en matière de plantation

4. Plan du cours :

TITRE 1 : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATUT DES BAUX RURAUX

INTRODUCTION : - Approche historique
- La place du statut des baux ruraux dans l'organisation judiciaire

I) LE BAIL RURAL :

A- Définition (article L411-1)

- 1) Caractère onéreux
- 2) Immeuble agricole
- 3) Activité agricole (CE, 18/02/2009 n°300659)

B- Les conventions échappant à l'application du statut

- 1) Le contrat d'entreprise
- 2) Les conventions d'occupation précaire (article L411-2)
- 3) Les baux "de petites parcelles" (article L411-3)

C- Les parties au contrat

- 1) En cas d'usufruit (article 595 alinéa 4 du Code Civil)
- 2) En cas d'indivision (article 815-3 du Code Civil)
- 3) Situation entre époux
 - biens propres (Cass.Civ.16/09/2009 pourvoi 08-16769)
 - biens de communauté (article 1425 du Code Civil)
- 4) Situation des majeurs protégés et des mineurs (décret n°2008-1484 du 22/12/2008)

D- Les conditions de forme

- 1) L'écrit
- 2) L'état des lieux (article L411-4)

E- La durée

- 1) Le droit commun (article L411-5)

- 2) Les baux à long terme (articles L416-1 et suivants)
 - le bail de 18 ans
 - le bail de 25 ans
 - le bail de carrière
 - 3) Les locations annuelles renouvelables en cas d'installation d'un descendant du bailleur (article L411-40)
- F- La conformité à la législation des structures
- 1) Le régime de l'autorisation et de la déclaration (article L331-2)
 - L'apport de la loi d'Avenir n°2014-1170 du 13 octobre 2014 et du décret n°2015-713 du 22 juin 2015
 - L'apport de la jurisprudence sur la notion de biens de famille (Cass Civ III 9 avril 2014 Pourvois n°13-10562 et 13-14801)
 - 2) Le schéma directeur régional des exploitations agricoles
 - 3) Les mentions portées au bail (article L331-6)
 - 4) Les sanctions (articles L331-6 et L331-7)
 - la nullité du bail
 - la sanction pécuniaire

II) LES MODIFICATIONS EN COURS DE BAIL :

- A- Les modifications concernant le prix du fermage
 - 1) L'actualisation annuelle (article L411-11)
 - 2) La révision (article L411-13)
 - a- condition relative au dépassement par référence à l'arrêté préfectoral
 - b- condition relative à la date de saisine du tribunal
- B- La cession du bail (article L411-35)
 - 1) Conditions relatives au cédant (Cass Civ 3ème 3/2/2010 Bull n°29) (Cass Civ 3ème 14/2/2012 n°10-28804)
 - 2) Conditions relatives au cessionnaire
- C- L'adhésion à une société
 - 1) Concernant les sociétés à objet principalement agricole de l'article L411-37 (SCEA, SCEV, EARL)
 - 2) Concernant les GAEC (article L323-14)
- D- L'apport du droit au bail à une SCEA (article L411-38)

III) LES EVENEMENTS SUSCEPTIBLES DE METTRE FIN AU BAIL AVANT SON TERME :

- A- Le décès du preneur (article L411-34)
 - 1) Le principe de continuation du bail (article 1742 du Code Civil)
 - 2) La faculté de résiliation
 - 3) La participation de l'ayant droit à l'exploitation antérieurement au décès
 - a) comme moyen de défense à l'action en résiliation
 - b) comme condition d'attribution du bail
 - 4) Le contrôle des structures
- B- La vente du bien au preneur en place
 - 1) Le champ du droit de préemption
 - a) en considération de l'opération envisagée (article L412-1)
 - b) en considération de la personne du preneur (article L412-5)

- 2) Les modalités en cas de vente de gré à gré
 - a) les formalités (article L412-8)
 - b) la faculté de préempter sous réserve de révision du prix (article L412-7)
- 3) Les modalités en cas de vente sur adjudication (article L412-11)
- 4) L'action par le preneur en nullité de la vente à un tiers et en dommages et intérêts (article L412-12)
- C- L'action en résiliation du fait du comportement du preneur
 - 1) La mise en œuvre de l'action en résiliation judiciaire
 - la saisine du tribunal paritaire des baux ruraux
 - les acteurs du procès (usufruit – indivision – succession)
 - Cass.Civ.3^{ème} 29/06/2011 requête 09-70894
 - 2) Les motifs de résiliation
 - a- le défaut de paiement de fermage ou de la part de produit (article L411-31)
 - b- les agissements du preneur de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds
 - au visa d'obligations générales nées du contrat (abandon, défaut d'entretien, dégradation,...)
 - au visa d'obligations spécifiques
 - * article L411-37 (mise à disposition du bail)
 - * article L411-39 (échange de cultures)
 - * article L411-39-1 (assolements en commun)
 - * article L411-28
 - * article L411-29
 - l'apport de la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 concernant les pratiques environnementales (article L411-27 alinéa 2)
 - c- les agissements du preneur indépendamment des conditions d'exploitation du fonds
 - les infractions à l'article L411-35 (cession et sous-location)
 - les infractions à l'article L411-38 (apport du bail à une société)
- D- L'action en résiliation pour cause de changement de destination du fonds (article L411-32)

IV – LA FIN DU BAIL PAR L'EFFET D'UN CONGE

- A- Le principe de renouvellement du bail à défaut de congé :
 - 1) La durée du bail de renouvellement (article L411-50)
 - 2) L'action en fixation du prix du bail de renouvellement
 - a- date d'effet
 - b- quid concernant les investissements pris en charge par le preneur
 - 3) Le régime juridique du bail de renouvellement à la suite d'un bail à long terme (apport de l'ordonnance du 13 juillet 2006 codifiée à l'article L416-1 3^e alinéa)
 - 4) La clause de reprise sexennale dans le bail de renouvellement (article L411-6)
- B- Les modalités du congé rural (articles L411-46, L611-47, L411-50 et L411-54)
 - 1) Les parties au congé (pour indivision JO 30/03/2010, Q70521)
 - 2) Les conditions de délai
 - 3) Les conditions de forme
 - a- mentions relatives aux actes extrajudiciaires
 - b- mentions spéciales (articles L411-47 et L411-54)

C- La typologie des congés

- 1) Le congé aux fins de reprise personnelle au profit du conjoint ou du descendant (articles L411-58 et L411-59)
 - a- les conditions tenant à l'auteur du congé
 - b- les conditions tenant au bénéficiaire du congé
 - c- les conditions tenant au preneur en place
 - le preneur "âgé" (article L411-58 alinéa 2)
 - la reprise partielle (article L411-62)
 - d- le contrôle a posteriori
- 2) Le congé aux fins de reprise sexennale (article L411-6)
- 3) Le congé aux fins de reprise d'une personne morale (article L411-60)
 - a- les conditions tenant à la société
 - b- les conditions tenant à ses membres
- 4) Le congé en raison de l'âge du preneur en place
 - a- l'échéance du congé (article L411-64 pour les baux de droit commun ; article L416-1 alinéa 4 pour les baux à long terme)
 - b- les mentions formelles du congé
 - c- la faculté de cession par le preneur
- 5) Le congé dit "à préavis constant" (article L416-3)
- 6) Le congé aux fins d'exploitation de carrière (article L411-67)
- 7) Le congé pour construire ou reprendre un bâtiment (article L411-57)

TITRE 2 : LES PARTICULARITES EN MATIERE VITICOLE

I- LE PRIX DU BAIL (ARTICLES L411-11, L411-12 ET R411-5)

A- Le droit commun concernant les modalités de fixation

B- La dérogation pour les cultures viticoles (Cass.Civ. 3ème 30/09/2009 pourvoi n°08-17918)

II- LES DROITS ET OBLIGATIONS RESPECTIFS DES PARTIES AU REGARD DES PLANTATIONS LORS DE LA CONCLUSION ET LA POURSUITE DU BAIL :

A- Les droits au titre des autorisations de plantations

- 1) les droits de plantation
- 2) Les menaces sur le maintien de la régulation des plantations
- 3) Le régime actuel des autorisations de plantation (le règlement UE n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et le règlement UE 2015/561 de la commission du 7 avril 2015)
 - droit transitoire
 - autorisation de plantations nouvelles
 - autorisation de plantation après arrachage

B- Les obligations au titre des plantations (articles 1719 du Code Civil et L415-8) (Cass.Civ. 3ème 21/07/1999 pourvoi n°96-11634 et Cass.Civ. 3ème 28/09/2011 pourvoi n°10-14933)

III- LES CAUSES DE RESILIATION SPECIFIQUES

A- En raison des obligations applicables aux vins à appellation d'origine contrôlée (articles D645-2 et suivants)

B- En raison des obligations particulières pour le "champagne" (décret 2010- 1441 du 22/11/2010)

IV- LE REGIME DE L'INDEMNITE AU PRENEUR SORTANT

A- Les principes généraux (articles L411-69 et suivants)

- 1) La détermination du débiteur et du créancier
- 2) L'établissement de la créance (article R411-15) (Cass Civ 2ème 3/9/2015 n°14-20453)
- 3) Le paiement de la créance et le droit au maintien dans les lieux (article L411-46)
- 4) La prohibition du pas-de-porte (article L411-74)
 - le régime de l'article L411-74
 - l'exclusion de l'indemnité de clientèle, de la clause de non-concurrence et de la marque (Cass.Civ. 3ème 6/09/2009 pourvoi n°08-18868)

B- Les dispositions relatives aux plantations

- 1) La procédure d'autorisation (article L411-73)
- 2) La fixation de l'indemnité pour les plantations (article L411-71-2°, Cass.Civ. 3ème 19/02/1997 pourvoi n°95-14385)
- 3) L'exclusion des droits de plantation du régime de l'indemnisation du preneur sortant (Cass.Civ. 3ème 29/03/2000 – Bull. Civ.2000 n°71)

V- LE BAIL A METAYAGE

A- Principes généraux

- 1) Le régime légal (articles L417-1 et suivants)
- 2) La faculté de conversion en baux à ferme (articles L417-11 et suivants)

B- La question de la nature du bail à métayage au regard de la notion de coexploitation (jugement du Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE du 12/12/2015)

C- La question de la requalification en bail à ferme

- 1) Le métayage champenois
- 2) Les risques de requalification
- 3) L'apport de l'article 43 de la loi 2010-874 du 27/07/2010 modifiant l'article L417-3, première application jurisprudentielle (jugement du TPBR de REIMS du 25/11/2011)

7. Type d'examen : Epreuve écrite avec cas pratique

Examen 2015-2016 :

Les épreuves ci-après doivent être toutes traitées par les candidats.

EPREUVE N°1 : CAS PRATIQUE (*Le cas pratique est noté sur 14/20*) :

M. Jacques LAFEUILLE vous consulte aujourd'hui et vous expose ce qui suit :

Il a consenti un bail à ferme pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} novembre 2008 sur 89 ares de vignes en appellation Champagne, situés sur le terroir d'AMBONNAY.

Son preneur, M. Jean LAPLANTE, né le 25 décembre 1950 et qui vient d'associer son fils Arthur dans l'EURL familiale lui doit une partie du fermage exigible au 1^{er} novembre 2014 et la totalité de l'échéance due au 1^{er} novembre 2015.

M. Jacques LAFEUILLE souhaite mettre fin à ce bail et ce d'autant plus qu'il envisage d'installer sa fille Lucie, comptable, âgée de 39 ans, mariée à un vigneron dans le bordelais et qui serait prête à reprendre les vignes « à son nom » pour les faire faire en prestations compte tenu de son éloignement.

M. LAFEUILLE vous demande quels sont les moyens dont il dispose pour récupérer sa vigne ; Il souhaite que vous évaluiez pour chacun d'eux les chances d'aboutir.

EPREUVE N°2 : QUESTIONNAIRE (*Chaque question est notée 2/20*) :

QUESTION N°1 : Donnez la définition d'un bail à métayage nature au quart franc.

QUESTION N°2 : Qu'est-ce que la règle du tiercement ?

QUESTION N°3 : Qu'est-ce qu'une clause de reprise sexennale et dans quel cas elle peut être mise en oeuvre ?

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

Fiche de cours

MATIERE: Droit social vitivinicole - semestre 2

1. Enseignant(s): WOITIER Maud, consultante-formateur chargée d'enseignement, maudwoitier@neuf.fr

2. Nombre d'heures: 10 h CM

3. Objectif du cours:

Voir les spécificités du droit social en matière vitivinicole. Pouvoir distinguer les différents types de contrats pouvant être élaborés et ainsi le régime juridique en découlant.

4. Plan du cours:

Les principales thématiques abordées seront la protection sociale vitivinicole (définition sociale de l'activité, protection des salariés et non-salariés), les conditions d'emploi et de travail (emploi, formation, détermination du contrat de travail, rupture du contrat, salaire, conditions de travail)

5. Documents à étudier : documents que les étudiants doivent avoir préparé avant les séances de cours ou qu'ils doivent travailler en classe

A venir

6. Bibliographie supplémentaire: néant

7. Type d'examens: Cas pratique 1h

Fiche de cours

Matière : Marketing du vin et des spiritueux

Semestre : 9

1/ Enseignant

Mme Laurence BERTHET-CHAO

Professeur vacataire

Autre fonction : Consultante et Gérante de la société de conseil Kanpei Marketing

Adresse électronique : laurence@kanpei-marketing.com

2/ Nombre d'heures

6 heures en CM + 6 heures en TD

3/ Objectif du cours : bref descriptif des objectifs pédagogiques du cours

Ce cours de marketing du vin et des spiritueux s'inscrit dans le cursus Master Droit du vin et des spiritueux. Dans ce contexte où les étudiants seront amenés à devenir pour la plupart d'entre eux, juristes dans le secteur des V&S, à l'issue de ce cours, les étudiants devront être en mesure de :

Comprendre ce qu'est la fonction marketing, son rôle et ses missions au sein d'une entreprise viti-vinicole

Comprendre ce qu'est une stratégie marketing, et les notions principales qui lui sont propres telles que Segmentation, Ciblage, Positionnement et Marketing Mix

Identifier les spécificités du marketing des vins et spiritueux

Comprendre le travail de leurs futurs collègues avec lesquels ils seront amenés à collaborer (sur les sujets qui toucheront au Droit des marques, à la communication classique et digitale dans le cadre de la Loi Evin,...)

4/ Plan du cours

Partie I : Le marketing, une fonction stratégique de l'entreprise

1. Définition et Rôle du marketing

2. Les missions du marketing

3. Son positionnement au sein de l'entreprise

a. Les différents organigrammes et leur traduction de la culture d'entreprise

b. Une relation marketing-commerciale spéciale

4. Etat des lieux et spécificités du marketing dans le secteur des vins et spiritueux

Partie II : La stratégie marketing

1. Diagnostic interne et externe

a. Diagnostic externe : notions d'études de « marché » et de la « demande »

b. Diagnostic interne

c. Définition du SWOT

2. Segmentation, Ciblage, Positionnement

a. Segmentation

b. Ciblage

c. Positionnement marketing

3. Déclinaison du mix marketing
 - a. Le produit et la notion de marque
 - b. Le prix
 - c. La distribution
 - d. La promotion / communication
 - d.i. La communication sous la Loi Evin
 - d.ii. L'importance du packaging dans cet environnement contraint
 - d.iii. Le marketing des vins et spiritueux à l'ère du digital
4. Le plan marketing, mise en place opérationnelle de la stratégie marketing

Partie III : Un marketing à deux vitesses dans le secteur des vins et spiritueux

1. La notion de marque : une notion bien acquise par les spiritueux
2. Le marketing : la planche de salut des spiritueux
3. Le marketing des vins : un marketing à la traîne

Partie IV : Conclusion : Les enjeux de demain du marketing dans le secteur des vins et spiritueux

1. La Loi Evin et ses évolutions
2. Compréhension du rôle stratégique du marketing dans la croissance du secteur (surtout des vins)
3. Professionnalisation du métier

5/ Documents à étudier :

6/ Bibliographie supplémentaire :

Mercator (Editions Dunod, de Lendrevie et Levy),
Management stratégique (Editions Vuibert, auteurs : Helfer, Kalika, Orsoni)

7/ Type d'examens :

Cas pratique

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX

Fiche de cours

MATIERE : Législation pénale en matière des vins et alcools

Enseignant : Vincent DUFOURD, magistrat, maître de conférence associé :
vincent.dufourd@justice.fr

Nombre d'heures du cours : 10 heures

Résumé :

Le vin, produit de la vigne, est un produit agro-alimentaire de consommation courante. Bien plus, il est maintenant considéré comme faisant partie «du patrimoine culturel, gastronomique et paysager protégé de la France» selon les dispositions de l'article L. 665-6 du Code rural et de la pêche maritime, créé par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 ; et représente un poids économique très important.

En même temps, le vin est une boisson potentiellement dangereuse, provoquant des dommages sanitaires et sociaux d'un coût très élevé pour la société.

C'est dans cette dualité que le droit pénal appréhende la fabrication, la distribution et la consommation de vin. S'il faut en effet contrôler la qualité du produit, dans un objectif notamment de protection du consommateur, il faut aussi en réglementer la consommation, dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisme et contre la délinquance.

PLAN

Titre préliminaire – Introduction
Titre I – le contrôle de la fabrication
Titre II – le contrôle de la promotion
Titre III – le contrôle de la commercialisation
Titre IV – le contrôle de la consommation

Type d'examen : oral

Fiche de cours

Matière : Législation pénale en matière des vins
Semestre : 10

1/ Enseignant

M. Vincent DUFOURD

Maître de conférences associé

Autre fonction : Magistrat

Adresse électronique : **HYPERLINK** "<mailto:vincent.dufourd@justice.fr>" vincent.dufourd@justice.fr

2/ Nombre d'heures

10 heures en CM

3/ Objectif du cours : bref descriptif des objectifs pédagogiques du cours

Le vin, produit de la vigne, est un produit agro-alimentaire de consommation courante. Bien plus, il est maintenant considéré comme faisant partie «du patrimoine culturel, gastronomique et paysager protégé de la France» selon les dispositions de l'article L. 665-6 du Code rural et de la pêche maritime, créé par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 ; et représente un poids économique très important.

En même temps, le vin est une boisson potentiellement dangereuse, provoquant des dommages sanitaires et sociaux d'un coût très élevé pour la société.

C'est dans cette dualité que le droit pénal appréhende la fabrication, la distribution et la consommation de vin. S'il faut en effet contrôler la qualité du produit, dans un objectif notamment de protection du consommateur, il faut aussi en réglementer la consommation, dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisme et contre la délinquance.

4/ Plan du cours (non développé)

Titre préliminaire – Introduction

Titre I – le contrôle de la fabrication

Titre II – le contrôle de la promotion

Titre III – le contrôle de la commercialisation

Titre IV – le contrôle de la consommation

5/ Documents à étudier :

6/ Bibliographie supplémentaire : fournie en cours

7/ Type d'examens :

Epreuve orale

DROIT DU VIN ET DES SPIRITUEUX
2016-2017

MATIERE: Economie vitivinicole

Enseignant(s): Nom, Prénom, Fonction, adresse électronique

Jérôme GALLO, Directeur de la School of Wine & Spirits Business (Burgundy School of Business), Jerome.gallo@bsb-education.com

2. Nombre d'heures: en CM et/ou en TD : 12h

3. Objectif du cours: bref descriptif des objectifs pédagogique du cours.

L'objectif principal est de sensibiliser un public de juristes d'abord aux fondamentaux du fonctionnement de l'économie mondiale puis de les faire travailler sur l'application de ces fondamentaux dans le cadre de l'industrie vitivinicole. Pour ce faire ils doivent :

- appréhender les fondamentaux de la microéconomie (offre/demande et régulation par les prix dans un cadre concurrentiel)
- être capables de situer la genèse des outils de base dans la dynamique de l'histoire de la pensée économique
- être capable ensuite de réfléchir comme des économistes pour décrypter les analyses sectorielles fournies par les Institutions de statistiques sur la filière (OIV, Euromonitor etc)

4. Plan du cours:

Séance 1 : l'analyse économique : de quoi parle-t-on?

Séance 2 : les représentations de l'offre et de la demande et la segmentation des marchés vitivinicoles en fonction de leur nature concurrentielle ou non

Séance 3 : qu'est-ce qu'un mécanisme spéculatif? Parallèles entre les marchés financiers et l'inflation qui se développe sur les segments ultra-premium en Champagne et en Bourgogne

Séance 4 : l'analyse des différentes filières vitivinicoles au niveau mondial

5. Documents à étudier (documents que les étudiants doivent avoir préparé avant les séances de cours ou qu'ils doivent travailler en classe)

- chapitres 1 et 2 de Cohendet, P; Burger-Helmchen, T; Gallo, J et Pénin, J. (2016),

Principes d'économie, Pearson Education

- chapitres 1, 2 et 4 de Gallo, J & Charters, S (2014), Economie et Management du vin, Pearson Education

- Analyse des filières vitivinicoles des principaux pays producteurs dans le monde (étude CNIV, France Agrimer, décembre 2016),

6. Bibliographie supplémentaire: (à titre indicatif)

- The IWSR Domestic Volume Country reports

The IWSR Forecast report 2016-2021

7. Type d'examens: cas pratique, dissertation, contrôle continu (de préférence, joindre des exemples d'épreuves précédentes)

Questions de cours, commentaire de tableaux sectoriels, commentaire d'un texte d'actualité